Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 113 (2005)

Artikel: Que peut apporter une correspondance privée à l'écritire d'une biographie?

Autor: Antille, Véronique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-514199

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUE PEUT APPORTER UNE CORRESPONDANCE PRIVÉE A L'ÉCRITURE D'UNE BIOGRAPHIE ?

Réponse illustrée à travers les lettres de Wolfgang-Charles (1728-1811) et Antoine-Charles de Gingins (1767-1823)

VÉRONIQUE ANTILLE

Wolfgang-Charles et Antoine-Charles de Gingins sont des personnalités importantes de l'aristocratie vaudoise. L'un connut les honneurs sous le régime bernois, l'autre, son fils, inconditionnel partisan d'un retour à l'ancien ordre des choses, s'illustra par ses opinions et ses actions contre-révolutionnaires sous la République helvétique. Dans le cadre de notre récent travail de mémoire sur la vie de ces deux hommes pendant la révolution vaudoise, nous avons eu la chance de disposer de sources de tout premier ordre : les lettres que le père et le fils ont échangées sans interruption durant toute l'Helvétique[1]. Cette correspondance, qui débute quelque vingt ans plus tôt, s'achève peu avant la fin de la Médiation. Dans cette contribution, quelques réflexions seront proposées sur l'apport des correspondances familiales ou privées au genre biographique et à d'autres champs historiques. Nous présenterons ensuite, à titre d'illustration, les lettres échangées par Wolfgang-Charles et Antoine-Charles de Gingins, en portant plus particulièrement notre regard sur la rupture sociale que constitue la révolution vaudoise pour cette famille.

BIOGRAPHIE HISTORIQUE ET CORRESPONDANCE PRIVÉE

Disposer d'une documentation suffisante est une condition préalable à l'écriture de toute biographie. Cette documentation peut bien entendu s'appuyer sur des textes administratifs ou officiels, attestant de quelques faits sûrs et importants, mais cela ne saurait suffire. En effet, pour prétendre connaître la personnalité de son héros, le biographe a besoin avant tout de documents personnels, révélateurs de la mentalité et du tempérament de leur auteur : « le style, c'est l'homme »[2].

1 Véronique ANTILLE, *Les de Gingins face à la révolution vaudoise. Vie quotidienne, bouleversements et résistances, d'après la correspondance entre Wolfgang-Charles de Gingins et son fils Antoine-Charles (1798-1804)*, Lausanne (mémoire de licence), 2005.

2 Georges DETHAN, « Une conception nouvelle de la biographie ? », dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1982, p. 64.

A ce titre, les lettres privées apparaissent comme une source privilégiée pour le genre biographique : elles donnent un accès direct à l'individu, à son quotidien, à ses pensées, à ses intérêts et à sa manière de percevoir le monde qui l'entoure. Une correspondance privée peut également permettre de reconstituer le tissu des relations sociales et affectives de ses protagonistes. D'autre part, étudier de manière systématique les modes d'expression utilisés par les épistoliers fournit des renseignements très précieux : les normes langagières auxquelles ils s'astreignent reflètent un certain savoir-vivre, une éducation, la nature de leurs liens affectifs, leur manière de se situer dans leur réseau social, etc. Trop souvent, les sources dont dispose l'historien ne le renseignent que sur des résultats, des actes ou des faits, le conduisant ainsi à des explications linéaires et figées ; une correspondance privée, pour autant qu'elle s'étende sur une durée suffisante, permet au contraire de suivre les processus d'élaboration des décisions, elle montre l'homme en proie aux doutes et aux hésitations.

Par la multiplicité des fonctions qu'elles assument (lien social, vecteur d'information, lieu de confidences ou de débat d'idées, support pour la comptabilité, etc.), par la diversité des sujets qu'elles recouvrent, les correspondances privées peuvent être à même de répondre aux exigences de la biographie : montrer « l'homme aux prises avec les conditions techniques, économiques, politiques, sociales, religieuses, mais aussi avec les autres hommes et avec lui-même »[3]. Hors du champ de la biographie, les correspondances familiales méritent aussi l'attention des historiens : elles apportent des témoignages originaux, subjectifs mais toujours éclairants, sur une période ou un événement.

On le voit, les apports historiques d'une correspondance privée peuvent être nombreux. Pourtant, l'exploitation de ce type de sources nécessite quelques précautions. De tels discours, spontanés et basés sur des situations vécues, paraissent fournir un lien direct entre le chercheur et la réalité du passé, alors qu'ils n'en reflètent qu'une vision fragmentaire, personnelle et subjective, celle de celui qui a tenu la plume. Dès lors, on ne se trouve plus face à la réalité, mais face à un récit, lequel répond à toutes sortes de motivations et d'intentions conscientes ou inconscientes. L'épistolier ne nous livre « qu'une image éclatée et orientée du réel »[4]. L'historien doit également être attentif au temps et à la distance qui séparent le document d'archives de sa production. Une correspondance peut apparaître comme un tout indissociable et continu, alors que son élaboration a pu prendre des années, être entrecoupée de ruptures ou de pauses plus ou moins longues. Enfin, une correspondance est rarement complète : des lettres peuvent se perdre, avoir été volontairement détruites, triées lors du processus d'archivage, etc. Les documents qui manquent ont aussi leur importance.

3 Pierre GUIRAL, « L'apport de l'histoire biographique », dans *Encyclopédie française*, t. XX, *Le monde en devenir (histoire, évolution, prospective)*, Paris, 1959, p. 16.

4 Cécile DAUPHIN *et al.*, *Ces bonnes lettres. Une correspondance familiale au XIXe siècle*, Paris, 1995, p. 21.

LA CORRESPONDANCE ENTRE WOLFGANG-CHARLES ET ANTOINE-CHARLES DE GINGINS

Avant de présenter les principales caractéristiques de ces lettres, leur contenu et leur intérêt, faisons rapidement connaissance avec leurs auteurs[5].

Les de Gingins font partie des plus anciennes familles de la noblesse vaudoise. Bourgeois de Berne dès le début du XVIe siècle, intégrés au Conseil des Deux-Cents en 1680, certains membres de la famille peuvent ainsi effectuer de brillantes carrières au sein de l'État. C'est le cas de Wolfgang-Charles de Gingins (1728-1811), qui accède, à la veille de la révolution, à la très prestigieuse fonction de trésorier du Pays de Vaud. Son parcours politique (membre du Conseil de Guerre, bailli à Trachselwald, député à la Chambre des Appellations allemandes, sénateur, surintendant des arsenaux, député à la Diète fédérale) en fait un véritable homme d'État, capable d'analyses très fines sur la position de la Suisse dans l'Europe napoléonienne[6]. De son mariage avec Élisabeth Tillier (1746-1807), Wolfgang-Charles a quatre enfants : deux filles, un premier fils mort en bas âge, et Antoine-Charles (1767-1823). Au Pays de Vaud, il possède trois seigneuries, Chevilly, Orny et Moiry, mais il vit à Berne jusqu'à sa mort, à l'âge très respectable de 83 ans.

Par goût personnel et probablement à cause d'une santé fragile, Antoine-Charles de Gingins, quant à lui, fait le choix d'une vie à la campagne. Installé dans la maison familiale d'Orny, il s'occupe de l'administration des nombreux domaines des de Gingins, ainsi que de la gestion et du développement de leurs cultures et de leurs troupeaux. Dès 1796, le père d'Antoine-Charles lui remet la pleine propriété de ses biens vaudois. Après un premier mariage malheureux, Antoine-Charles épouse en 1803 Marie-Anne Pillichody de Bavois, fille du colonel Louis Pillichody (1756-1824)[7], avec qui il entretient d'étroites relations, basées sur des opinions politiques réactionnaires communes. Il n'a aucun enfant de ses deux femmes. Durant la période de l'Helvétique et de la Médiation, malgré des rapports tendus avec la population et les autorités vaudoises, Antoine-Charles de Gingins demeure à Orny. A la faveur de la Restauration, il est nommé conseiller d'État à Berne, où il s'installe en 1816. Quelques années plus tard, il obtient le bailliage de Cerlier et vend le domaine d'Orny. Il meurt en 1823, à l'âge de 56 ans.

L'échange de lettres entre Wolfgang-Charles et son fils commence en 1776 (Antoine-Charles est alors âgé de 9 ans) et s'étend, avec des intervalles plus ou moins longs, jusqu'en 1808[8]. Malheureusement, telle qu'elle nous est parvenue, cette correspondance est loin d'être complète : pour certaines périodes, on ne dispose que des lettres de l'un des deux protagonistes,

5 On trouvera une présentation plus détaillée des de Gingins dans ANTILLE, *Les de Gingins face à la révolution vaudoise*, p. 18-33.

6 Voir par exemple sa lettre du 23 mars 1801 (ACV, PP 111/277), citée en partie dans ANTILLE, *Les de Gingins face à la révolution vaudoise*, p. 90.

7 Sur ce meneur de la contre-révolution en Pays de Vaud, voir Sébastien RIAL, « Le Vaudois qui ne voulait pas l'être : Louis Pillichody (1756-1824) », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré*, textes réunis par Corinne CHUARD *et al.*, Lausanne, 2002 (BHV 122), p. 67-72.

8 Cette correspondance, consultable aux ACV depuis 2003, est rassemblée sous les cotes PP 111/34-78 pour les lettres écrites par Antoine-Charles et PP 111/265-301 pour celles de la main de Wolfgang-Charles.

et aucune réponse de son correspondant ; pour d'autres années, aucune lettre n'a été conservée. Ces « trous » s'expliquent par des pertes ou des destructions volontaires[9]. Le rythme avec lequel s'écrivent les épistoliers varie également beaucoup : il passe d'une lettre par mois les premières années de la correspondance à une lettre chaque deux jours à partir de 1800, et diminue à nouveau dès 1806. La langue majoritairement utilisée par le père et le fils (qui tous deux maîtrisent parfaitement l'allemand) est le français, seules les premières lettres d'Antoine-Charles à son père étant rédigées en allemand. Au niveau du style, on peut dire que le ton utilisé reste très familier : les formules de politesse sont rares[10], et les sous-entendus nombreux. D'une manière générale au cours du XVIIIe et surtout du XIXe siècle, les normes auxquelles obéissent les lettres privées commencent à se relâcher, et les épistoliers jouissent d'une liberté de ton de plus en plus grande[11]. Dans le cas des de Gingins, cette liberté est également le signe d'une complicité et d'une confiance très grandes. Wolfgang-Charles utilise aussi bien le tutoiement que le vouvoiement pour s'adresser à son fils, en fonction de la gravité du sujet traité et, avons-nous remarqué, de son humeur. Du côté d'Antoine-Charles par contre, le vouvoiement reste de mise, respect filial oblige.

Les thèmes qu'abordent Wolfgang-Charles et Antoine-Charles de Gingins dans leur courrier sont extrêmement variés, ce qui augmente considérablement l'intérêt historique de leurs lettres. Elles contiennent évidemment beaucoup d'éléments relevant de leur sphère privée : récit de leurs occupations, nouvelles de leur santé, de celle de leurs proches, échange d'informations sur des amis ou des connaissances, confidences sur leur état d'esprit, leur humeur, etc.

Durant l'enfance et la période de formation d'Antoine-Charles[12], c'est l'éducation de ce dernier qui constitue le principal pôle d'intérêt : en père attentif, Wolfgang-Charles surveille étroitement les progrès scolaires de son fils, et manque rarement l'occasion de lui promulguer des conseils sur sa manière d'étudier, de se comporter en société, avec ses professeurs ou avec ses camarades. Antoine-Charles de son côté lui rend compte des matières qu'on lui enseigne, de ses préférences, de ses rencontres, etc. Il est également astreint par son père à dresser chaque mois un compte fidèle de ses dépenses (vêtements, fournitures scolaires, sorties, etc.). A l'âge de 21 ans, Antoine-Charles effectue un long voyage en Europe : ses lettres contiennent alors des descriptions détaillées de ses visites et de ses impressions.

---

9 Par peur des perquisitions et de découvertes compromettantes, Wolfgang-Charles de Gingins a ainsi brûlé une grande partie de ses papiers personnels, dont toutes les lettres de son fils écrites de 1788 à 1798, avant l'arrivée des Français à Berne (5 mars 1798). Notons que parfois les lettres n'existent tout simplement pas : lorsque le père et le fils sont réunis, ils n'ont nul besoin de s'écrire.

10 Antoine-Charles termine habituellement ses lettres par « Adieu mon très cher Père, je vous embrasse de tout mon cœur avec ma Mère et suis votre obéissant et tout dévoué fils ». Wolfgang-Charles quant à lui écrit simplement « Adieu mon ami ».

11 Marie-Claire GRASSI, « La correspondance comme discours du privé au XVIIIe siècle », dans Mireille BOSSIS et Charles A. PORTER, *L'Épistolarité à travers les siècles. Geste de communication et/ou d'écriture*, Stuttgart, 1990, p. 180.

12 Après avoir reçu une première instruction d'un précepteur, il étudie trois ans à l'École académique de Colmar. Il passe ensuite une année en pension chez le professeur Dutoit à Lausanne, puis deux à l'Université de Göttingen.

FIGURE 1

Wolfgang-Charles de Gingins. Peinture de Frédéric Oelenhainz, 1792. Collection de la Société des Amis du Château de La Sarraz. (Photo Studio Texwelt)

Plus tard, lorsqu'il prend en main la gestion des terres vaudoises de la famille, les questions d'argent prennent de plus en plus d'importance : une grande partie des revenus des de Gingins provient de leur production agricole et des droits féodaux perçus dans leurs différentes seigneuries. Tout est discuté : le cours actuel du grain, l'intérêt ou pas de vendre tel ou tel pré, les bénéfices à tirer d'une créance accordée à tel individu, les retards dans des remboursements, les problèmes posés par un procès au sujet de droits féodaux litigieux, etc. Antoine-Charles, qui semble ressentir une véritable vocation pour les travaux de l'agriculture, parle également abondamment de l'état de ses champs et de ses vignes, de l'avancée des récoltes, de la santé de son cheptel et de ses projets.

Enfin, la vie politique extrêmement troublée de cette fin du XVIIIe siècle passionne aussi bien le père que le fils. Ils confrontent leurs renseignements respectifs, discutent de l'avancée des troupes napoléoniennes, font des conjectures sur les conséquences pour la Suisse de telle ou telle victoire, débattent du sort futur du Pays de Vaud, et bien sûr, critiquent abondamment leur gouvernement. Les lettres d'Antoine-Charles permettent de suivre de près les événements qui agitent le Pays de Vaud sous l'Helvétique puis sous la Médiation, et fournissent à l'historien le point de vue et les commentaires d'un opposant convaincu au nouveau régime.

La correspondance de la famille de Gingins constitue donc une source originale et très riche, permettant d'entrer dans le quotidien et dans les pensées de ses deux auteurs, sur une relativement longue période de leur existence. Nous nous sommes spécialement intéressés aux années 1798 à 1804, notre objectif étant de percevoir comment ces deux aristocrates avaient vécu le changement de régime, quelle avait été leur attitude par rapport aux nouvelles institutions et quelles conséquences concrètes l'organisation sociale et politique mise en place par la révolution avait-elle eue pour eux. Nos sources nous ont montré que parmi les difficultés rencontrées, leurs relations avec le peuple, nouvellement déclaré souverain, étaient devenues particulièrement problématiques.

LA RÉVOLUTION DE 1798 : UNE NOUVELLE DONNE DANS LES RELATIONS ENTRE LES DE GINGINS ET LES VAUDOIS

Sous l'Ancien Régime, la famille de Gingins jouit d'un rang enviable et prestigieux dans la société ; riche et puissante, elle fait partie de l'élite dirigeante. La révolution vaudoise lui est extrêmement dommageable : elle met brutalement fin à la carrière politique de Wolfgang-Charles, et anéantit ses privilèges politiques, économiques (les droits féodaux) et sociaux. Opposés au régime unitaire, à l'indépendance vaudoise et au principe de la souveraineté populaire, les de Gingins ne cessent d'espérer un retour à l'ancien ordre des choses. Antoine-Charles fait d'ailleurs partie d'un actif réseau de contre-révolutionnaires, dont Pillichody est le chef de file. Tous deux jouent un rôle central dans la prise d'Orbe le 30 septembre 1802[13]. Dès janvier 1798,

13 Voir l'article de Luce BADINI dans le présent volume et ANTILLE, *Les de Gingins face à la révolution vaudoise*, p. 34-42.

les de Gingins ne sont désormais plus que des « ci-devant » seigneurs, de simples citoyens, au même titre que leurs anciens sujets. Cette nouvelle configuration sociale et politique est très difficile à accepter pour eux. En effet, sous l'Ancien Régime, leur condition de seigneurs leur apportait prestige et dignité, et leurs sujets leur devaient respect et fidélité. Désormais, le rapport de force est inversé : la souveraineté se trouve entre les mains du peuple et c'est au bon patriote que l'on doit respect et obéissance.

Pour Antoine-Charles de Gingins, ce basculement des rapports entre seigneur et sujet prend la forme d'une douloureuse réalité : dans ses multiples démêlés avec les autorités de sa région, il se trouve constamment confronté à d'anciens employés ou domestiques devenus fonctionnaires à la faveur de la révolution. Le ci-devant seigneur répugne à traiter directement et sur un pied d'égalité avec d'anciens sujets qu'il méprise et qui de leur côté, semble-t-il, profitent de leur nouvelle position pour prendre leur revanche sur le passé. La situation d'Antoine-Charles devient, à plusieurs niveaux, très inconfortable : il doit d'une part faire taire son orgueil et vaincre sa répugnance pour s'adresser par voies légales aux autorités vaudoises ; d'autre part, il se retrouve bien souvent complètement démuni, car les gens à qui il s'adresse sont ceux-là mêmes dont il a à se plaindre :

> Voilà comme il faut penser constamment à se défendre, et voilà comment souvent on le fait assez gauchement, parce qu'on est tout isolé, sans aide et sans conseil. Vous me dites souvent que je suis heureux de vivre à la campagne. Vous ne pensez pas que cette vie n'est plus ce qu'elle était autrefois, que la considération dont on était entouré a fait place à la haine, à la calomnie, que vos propriétés ne sont plus respectées, que la police est entre les mains de ceux qu'il faudrait punir, que les domestiques sont devenus si difficiles à conduire, qu'on n'a plus de plaisir à les commander et qu'on peut tous les jours moins les quitter. Non, mon Père, je ne suis pas sur des roses, vrai est-il qu'il faudrait courir loin pour les trouver[14].

Fixer le montant des nouvelles impositions auxquelles sont soumis les de Gingins ou évaluer les charges de leurs dîmables, par exemple, relèvent de la responsabilité des Municipalités et des districts. Antoine-Charles a ainsi systématiquement le sentiment d'être lésé, d'être traité avec partialité, bref, de faire l'objet de vengeances particulières de la part des fonctionnaires en question. Il serait inutile et audacieux de vouloir attribuer une responsabilité aux conflits qui opposent les de Gingins et leurs concitoyens, toujours est-il qu'un malaise évident a remplacé les anciennes relations de confiance, basées sur des positions sociales autrefois clairement définies. On en a une bonne illustration, en avril 1800, dans une querelle qui oppose Antoine-Charles et Jean Vannod[15], un ancien domestique devenu fonctionnaire municipal. Voici comment Antoine-Charles relate l'affaire à son père :

---

14 ACV, PP 111/52, lettre du 16 novembre 1800.

15 On retrouve régulièrement le nom de cette famille dans les lettres des de Gingins. A cause de fréquentes incivilités, les Vannod sont particulièrement peu appréciés des de Gingins.

> Hier matin sont arrivés deux paysans, l'un de Pampigny, l'autre de Penthalaz, tous deux juges de district, accompagnés de Reymond de la Sarraz pour procéder à la nouvelle taxe de vos fonds. Jean Vannod s'était vanté qu'il empêcherait bien qu'on y changeât quelque chose. Le chef de la Municipalité n'étant pas ici, il se fit nommer pour suivre les juges avec les registres des taxes. Je voyais qu'il faudrait se disputer à chaque pas avec ce drôle-là, je pris donc le parti de le récuser, en disant que cet homme était partial à mon égard, qu'ayant été mon domestique, il n'était pas décent, malgré notre nouvelle égalité, que je fus dans le cas de discuter avec lui. Que c'était le seul homme que je récusais dans tout le village, qu'on pouvait mettre à sa place qui l'on voudrait. Jean Vannod se mit fort en colère, dit que je n'étais qu'un aristocrate, que lui était un bon p[atriote], qu'il était nommé par le peuple, qu'il ne céderait sa place à personne. Je tins ferme aussi. Les juges et Reymond ne savaient que dire, enfin on proposa pour terminer, que ni moi ni Vannod n'accompagnerions les juges. Je consentis mais Vannod jura qu'il ne remettrait pas ses registres, dont les taxeurs auraient pu se passer facilement, mais comme il y en avait un qui n'avait pas trop bonne volonté, ils dirent qu'on ne pouvait pas faire la visite et ils ne la firent pas.
>
> Il n'y a pas grand mal à cela, car à juger des personnes (bornées et jacobines), on n'aurait sûrement pas modéré notre taxe. Pour taxer notre maison, ils voulaient faire venir maçon et charpentier, et toiser les murailles. Jugez l'estimation que cela aurait fait. Ils vont envoyer un verbal de toute cette affaire à Lausanne, et moi j'ai écrit de mon côté à Marcel[16]. Voilà la manière agréable dont il faut vivre dans ce Pays-ci[17].

Vexé de s'être vu interdire l'entrée de la maison par Antoine-Charles, Jean Vannod porte plainte pour insulte faite à un fonctionnaire public au sous-préfet du district de Cossonay. Sa plainte reçoit toute l'attention attendue, d'autant plus que depuis 1798, ce sous-préfet n'est autre que Jean-Isaac-Louis Duchat (1759-1829), futur meneur de l'insurrection des Bourla-Papey ... Il s'empresse d'envoyer de sévères remontrances à Antoine-Charles, l'accusant d'avoir manqué de respect envers un homme élu par le peuple. Antoine-Charles essaie alors de se justifier auprès de l'autorité supérieure, celle du préfet Henri Polier[18]. Ce dernier, lui-même aristocrate, fait preuve de plus de compréhension par rapport à l'attitude d'Antoine-Charles ; il lui répète cependant qu'il a eu tort de manifester du mépris pour son ancien domestique, et l'engage à

> [...] ne rien négliger par une manière d'agir remplie de douceur, de prudence, de bienveillance même, envers ceux que les événements (permis par la Providence) ont fait [ses] égaux, pour atténuer et éteindre leur indisposition et aigreur quelque injustes qu'elles soient.

---

16 Pierre-Albert Marcel, nommé receveur général du canton du Léman le 3 novembre 1798.

17 ACV, PP 111/50, lettre du 20 avril 1800.

18 On trouvera la plainte de Vannod, la déclaration des deux juges et celle d'Antoine-Charles sous la cote ACV, H 147c ; une copie de la lettre d'Antoine-Charles à Polier dans une lettre écrite à Wolfgang-Charles de Gingins le 16 mai 1800 (ACV, PP 111/50) ; et enfin une copie de la réponse de Polier dans la lettre d'Antoine-Charles à son père datée du 17 mai 1800 (ACV, PP 111/50).

VEXATIONS ET VINDICTE POPULAIRES

L'épisode précédent nous a montré la rupture des liens qui unissaient traditionnellement seigneurs et sujets, et la difficulté pour des aristocrates comme les de Gingins à se conformer à ce nouvel ordre des choses. Du côté du peuple par contre, l'adaptation paraît avoir été plus facile : respect et soumission ont bien vite disparu, comme le montrent les nombreuses vexations que les villageois font subir à Antoine-Charles de Gingins. Tout au long de l'Helvétique et surtout pendant les premières années de la Médiation, insultes, insolences, vols, pillages, brigandages et menaces de mort sont infligés à l'ancien seigneur d'Orny et à ses domestiques.

Cette haine des paysans envers les de Gingins s'explique par différents facteurs. Ce sont tout d'abord des anciens patriciens bernois, qui ont fait une brillante carrière à Berne, et qui doivent leur réussite à l'Ancien Régime. En leur qualité de nobles et de seigneurs, ils représentent également l'ancien monde : les droits féodaux, l'inégalité et les privilèges. Mais c'est surtout leur résistance à la révolution qui excite la fureur populaire[19]. A La Sarraz, on affiche régulièrement des placards anti-aristocrates dénonçant des complots contre-révolutionnaires, incitant la population à assommer les nobles, à brûler leurs maisons[20],... Au-delà de ces menaces, les paysans accablent leur ancien seigneur d'une quantité de petites tracasseries quotidiennes[21], qui loin d'être innocentes, possèdent une grande efficacité symbolique : ils envoient leurs troupeaux pâturer dans les champs d'Antoine-Charles de Gingins, pénètrent par effraction chez lui, volent son bois, des moutons, des poules, du grain, percent ses haies, mettent le feu à une de ses granges, saccagent ses vignes, etc. Les auteurs de ces forfaits agissent pratiquement en toute impunité, puisque les autorités locales partagent leur ressentiment par rapport à l'ancien seigneur.

La situation s'aggrave encore fin 1802 et début 1803. Deux événements sont en effet venus accroître la tension entre Antoine-Charles et les paysans des campagnes environnantes : le soulèvement des Bourla-Papey et la prise d'Orbe le 30 septembre 1802, à laquelle participe activement l'ancien seigneur. L'animosité redouble de part et d'autre. Avec prudence, suite à la défaite du complot contre-révolutionnaire, Antoine-Charles de Gingins se retire à Berne pendant cinq mois. Profitant de son absence, les paysans s'attaquent à ses propriétés : dès le lendemain de la déroute des insurgés, le 1er octobre, la demeure d'Orny est pillée, et les habitants jurent d'assassiner de Gingins s'il ose remettre les pieds dans le canton. Le croyant de retour parce que l'intendant du domaine a allumé un feu dans le cabinet qu'occupe habituellement Antoine-Charles, les villageois tirent des coups de feu contre ses fenêtres[22]. Les effractions contre ses biens se multiplient.

---

19 Marianne STUBENVOLL, « Les ci-devant nobles, d'impossibles patriotes ? », dans *Créer un nouveau canton à l'ère des révolutions. Tessin et Vaud dans l'Empire napoléonien, 1798-1815*, publié par Fabrizio PANZERA, Elisabeth SALVI et Danièle TOSATO-RIGO, Lausanne, 2004, p. 191.

20 ACV, PP 111/50, lettre du 28 avril 1800.

21 *Ibid.*, lettre du 5 juin 1800, PP 111/53, lettre du 27 mars 1801, PP 111/56, lettre du 26 octobre 1801 et H 147c.

22 ACV, H 147c, lettre d'Antoine-Charles de Gingins à Roguin de La Harpe, lieutenant du préfet national (25 novembre 1802).

En février 1803, Antoine-Charles se décide à revenir dans le canton de Vaud. Conscient de la haine populaire, il obtient auprès du général Ney, ministre plénipotentiaire français en Suisse, la protection d'un soldat français. Mais pour les habitants de la région d'Orny, la vue du ci-devant seigneur accompagné d'une escorte française ne peut être que mal interprétée : c'est un signe de provocation et de mépris pour les autorités vaudoises. Antoine-Charles fait l'objet d'une surveillance étroite de la part des autorités et de la population : sa participation à la prise d'Orbe reste encore bien présente dans les mémoires, et on le soupçonne de comploter contre le nouveau régime et de lever une armée contre-révolutionnaire[23]. On l'accuse aussi d'abuser de son escorte française, et de s'en servir pour discréditer le canton de Vaud :

> Une chose encore qui fait contre cette escorte, c'est que le citoyen de Gingins s'en sert peut-être comme d'un prétexte pour donner à croire que les insultes dirigées contre lui, sont dirigées aussi contre la cocarde française et chercherait par là à attribuer des choses fâcheuses à ces gens, qui sont loin d'en vouloir à la troupe française, mais qui n'ayant point oublié la part très grande et très active que le citoyen de Gingins a prise à la dernière insurrection, ne peuvent s'empêcher de lui en témoigner leur ressentiment et se contenir comme le font les gens plus prudents et plus éclairés[24].

Les vexations reprennent donc de plus belle : lors de l'inspection de ses vignes, Antoine-Charles est hué et lapidé par un groupe de paysans. Quelques semaines plus tard, en traversant Bavois accompagné de son escorte, il se fait à nouveau insulter par des paysans[25]. Pour protester contre ces mauvais traitements, les de Gingins père et fils multiplient les démarches auprès des autorités françaises, bernoises et vaudoises. Dans une lettre écrite à Louis-Philippe de Mellet, représentant le parti aristocratique modéré au gouvernement vaudois, Antoine-Charles expose les raisons qui l'ont poussé à demander une protection française :

> Orny 23 mars 1803
>
> Monsieur !
>
> Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous instruire de ce qui m'est arrivé hier en passant à Bavois avec la sauvegarde que le général Ney a eu la bonté de me donner et des raisons qui m'ont forcé de demander au général cette sauvegarde.
>
> Vous savez, Monsieur, que depuis cinq ans nous avons dans nos quartiers les têtes les plus exaltées, exaltation qui était montée à son comble par les événements du mois de mai[26], et par l'affaire d'Orbe. Malgré la Médiation de Bonaparte et malgré les exhortations du gouvernement au retour de la paix et de l'union, malgré la bonne volonté même de nos autorités supérieures dans ce canton, j'étais intimement persuadé que je ne serai pas en sûreté en revenant à Orny, où, cependant, les affaires les plus pressantes m'appelaient,

23 ACV, PP 111/61, lettre écrite d'Yverdon un lundi matin, sans date (fin février 1803).

24 ACV, H 147c, lettre du sous-préfet du district d'Orbe à Henri Monod, 23 mars 1803.

25 ACV, PP 111/61, copie d'une lettre d'Antoine-Charles à Freudenreich, député à la Diète fédérale (23 mars 1803), retranscrite entièrement dans ANTILLE, *Les de Gingins face à la révolution vaudoise*, vol. 2, annexe 4.

26 L'insurrection des Bourla-Papey.

après une absence de cinq mois. Je croyais que la seule chose qui pourrait arrêter nos paysans, c'était l'expression de la volonté du général Français. Il m'accorda une sauvegarde par écrit, comme il l'a donnée à Messieurs de Cottens et Pillichody. Je ne fis pas imprimer la mienne, parce que peu de jours après j'appris que leur publication avait fait quelque peine à nos autorités cantonales. Je me contentai d'en envoyer une copie vidimée à la Municipalité d'ici. La Municipalité me répondit que comme j'étais un simple individu, elle n'avait à recevoir de moi la communication d'aucun ordre[27]. Alors j'écrivis au citoyen Roguin[28] en lui donnant connaissance de la sauvegarde et de la réponse de la Municipalité en le priant de vouloir bien faire connaître la teneur de la première dans le district de Cossonay et d'Orbe, où il y a aussi quelques communes très montées. Ne recevant point de réponse à cette lettre, j'en écrivis une seconde au bout de trois semaines, à laquelle on ne répondit pas plus qu'à la première. Etant forcé de revenir à Orny, j'allai de nouveau chez le général qui m'accorda un chasseur *à cheval pour qu'il pût me servir de sauvegarde dans ma maison et partout où je le croirai nécessaire de le prendre avec moi.*

Dès le second jour que je fus à Orny, je voulus essayer si je pouvais aller sans cette sauvegarde. J'allai à une de mes vignes que je fais miner, cinquante à soixante paysans de La Sarraz et d'Éclépens m'accablèrent d'injures, me poursuivirent de coups de pierres et me mirent dans un danger éminent d'être assommé. Je quittai Orny sur le champ pour laisser passer les fermentations, et ne revins qu'au bout de huit jours, quand je sus que des ordres avaient été donnés pour ma tranquillité et sûreté. Dans l'intervalle j'écrivis de nouveau à Roguin pour lui dire que j'avais appris qu'il avait vu de mauvais œil la démarche que j'avais faite auprès du général Ney, que je pouvais l'assurer que je n'avais pas eu la moindre idée de faire de la peine à qui que ce soit, que je ne l'avais fait que pour ma sûreté, que ce qui venait d'arriver en était une nouvelle preuve et que je le priais encore une fois de prendre des mesures pour que la sauvegarde du général Ney ne fût pas insultée. Mais le citoyen Roguin ne me répondit pas plus sur cette troisième lettre que sur les précédentes. Je vous donne ma parole d'honneur la plus sacrée, Monsieur, que je n'ai pas eu la moindre intention de faire de la peine à qui que ce soit en m'adressant au général ; mais parce que j'ai cru qu'un mot de sa part ferait plus d'effet sur nos paysans que des ordres qui leur viendraient de la part du gouvernement, et si quelqu'un avait pu s'en choquer, ça aurait été le pouvoir exécutif, et cependant ma démarche a eu l'approbation de Monsieur Dolder[29] auquel j'en ai parlé avant de la faire. Je ne devais surtout pas croire que le citoyen Roguin pût trouver mauvais qu'on s'adressât aux Français pour sa sûreté, lui qui est allé solliciter l'entrée de Ménard[30] et de son armée.

---

27 L'irritabilité des autorités vaudoises se comprend : à peine installées, elles sont soucieuses de se faire respecter. La marge de manœuvre d'Antoine-Charles est certes réduite, mais ses démarches auprès du général Ney et ensuite auprès des autorités vaudoises pour les prévenir de la présence de son escorte sont, il faut bien le dire, assez maladroites : c'est rappeler aux Vaudois qu'ils ne doivent leur indépendance qu'à l'intervention française, et montrer le peu de crédit qu'il accorde aux capacités des nouveaux gouvernants vaudois.

28 Pierre-Louis Roguin de La Harpe, nommé préfet national le 10 mars 1803.

29 Johann-Rudolf Dolder, chef du gouvernement helvétique de juillet 1802 à mars 1803.

30 Philippe-Romain Ménard, général français, pénètre dans le Pays de Vaud avec ses troupes le 28 janvier 1798.

Quoi qu'il en soit, le citoyen Roguin ne m'a point répondu, n'a point écrit au préfet d'Orbe, dans le district duquel j'ai été insulté hier matin comme vous le verrez par le rapport ci-joint et cela d'une manière qui aurait pu avoir les suites les plus fâcheuses. Car je voyais l'instant où le chasseur serait lapidé.

Je vous en rends compte particulièrement et de toute l'histoire de cette sauvegarde, des raisons qui me l'ont faite demander, de la nécessité où j'étais de la demander, et de mon innocence si cela devait attirer à qui que ce soit le moindre désagrément. Je dois encore vous dire, Monsieur, que j'ai usé de cette sauvegarde avec le plus grand ménagement et que je vais sans elle à La Sarraz et à Éclépens, depuis que des ordres sont arrivés qui font respecter la sûreté publique, que je ne l'ai jamais prise avec moi dans aucune ville, sauf aujourd'hui pour faire son rapport, que j'ai traversé sans elle tout le Pays de Vaud jusqu'à Genève, et de Genève à Vaumarcus, et que même hier matin je ne voulais la prendre avec moi que jusque que j'eus passé le village de Bavois dont je me défiais, et pas sans raison à ce que l'événement a prouvé. Je ne m'en servirai plus du tout dès que cela ne sera plus nécessaire, et dès que votre commission aura donné les ordres que j'ai demandés en vain à trois reprises différentes au citoyen Roguin.

Enfin, Monsieur, l'anarchie du Pays de Vaud à cet égard, c'est-à-dire l'acharnement que se permettent des particuliers et des communes contre des individus qui ne leur ont jamais fait la moindre offense personnelle, est une chose dont dans tout le reste de la Suisse on ne peut pas se faire une idée, et qu'il faut espérer que vous parviendrez enfin à faire finir. Mais cela ne se fera qu'avec de la fermeté, et en prenant avec le peuple le ton qu'un gouvernement doit avoir vis-à-vis de lui, et qui lui commande à la fois le respect et l'obéissance. Vous y parviendrez, Monsieur, plus tôt que tout autre par vos qualités personnelles, et par votre réputation, qui font désirer à tous les honnêtes gens, que vous voudrez bien ne pas refuser des places dans ces moments difficiles. Vous êtes leur seul espoir. Ils vous entoureront de toute leur confiance, de tous les moyens qu'ils peuvent avoir[31].

Ordre est enfin donné aux communes de faire respecter les propriétés. Après la nomination du Petit Conseil le 16 avril 1803, Antoine-Charles renvoie sa sauvegarde française. Il se fait malgré tout à nouveau insulter et attaquer quelques semaines plus tard. Il porte plainte auprès du Petit Conseil :

Citoyens Sénateurs du Petit Conseil !

Je me suis plains déjà à différentes reprises de l'extrême licence qui régnait dans nos quartiers, où depuis six mois ma maison a été pillée à deux reprises, et où j'ai risqué d'être lapidé quatre fois.

---

31 Une copie de cette lettre et de la réponse de de Mellet se trouvent insérées dans une lettre d'Antoine-Charles à son père datée du 28 mars 1803 (ACV, PP 111/61). Le tout a été retranscrit dans ANTILLE, *Les de Gingins face à la révolution vaudoise*, vol. 2, annexe 5.

Avant-hier soir, samedi 28 courant, environ les six heures du soir, me rendant d'Orny à Goumoëns et ayant évité exprès de passer par les villages d'Éclépens et de Bavois, je rencontrai en deçà d'Entreroches six à dix chars de vin escortés d'une douzaine d'hommes et de deux garçons. Quand je fus à une trentaine de pas d'eux, un des hommes mit bas ses culottes et me montra le cul. Je les traversai sans mot dire, quelques voix crièrent « passe couillon » ; quand je fus à quelques pas d'eux, mon cheval frappé d'un coup de pierre fit un écart. Je me tourne et je vois qu'on me jette des pierres, je prends mon pistolet, alors presque tous crient « nous n'avons pas peur de ton pistolet », ils ramassent des pierres, me poursuivent une quarantaine de pas toujours en me les jetant.

Je ne répondis pas un mot à toutes les insultes qu'ils dirent, je me contentai de tenir mon pistolet, bien résolu cependant de fondre sur eux si une pierre m'eût touché et de lâcher mes deux coups.

Je connaissais ces gens de vue, mais sans pouvoir dire qui c'était. Je les crus d'Éclépens ou de Chevilly. J'allais coucher à Goumoëns et ce matin à mon retour, je pris des informations sur qui étaient ces charretiers. Voici leurs noms. Ils sont tous d'Éclépens :

1. Bergier de la Gravaire
2. Jérémie dit du Moulin
3. son fils Abram Bergier
4. Martignier
5. Samuel Rochat
6. François Ogiz
7. David Chevailler
8. Abram Bergier dit Rouget
9. Gabriel Bergier
10. le fils de François Monnier dit le Maquignon, garçon qui n'est pas parti hors de l'école.

Ce dernier doit avoir été le premier qui a crié « passe couillon ». C'est tout ce que j'ai pu apprendre.

Je ne sais point quel est celui qui a mis bas ses culottes, il paraissait un homme de 30 ans, je ne pus distinguer ceux qui criaient des injures. Un de ceux qui m'a poursuivi à coups de pierres est un homme de 50 à 60 ans. J'étais seul, sans témoin par conséquent, mais j'atteste sur mon honneur la vérité de tout ce que je vous ai écrit.

Si le gouvernement veut acquérir de plus grandes preuves, il n'aura qu'à s'informer auprès de Monsieur Muret d'Éclépens qui faisait conduire le vin et auprès du cabaretier d'Entreroches chez qui étaient les charretiers qui sont arrivés ce soir-là par le chemin d'Éclépens.

Si vous ne commencez pas à punir, mais à punir sévèrement de pareils excès il n'y aura plus de sûreté sur les grandes routes. Non seulement pour moi, mais aussi pour bien d'autres.

[...] Mon receveur fut insulté et menacé avec une serpe, il y a un mois, par François, fils de Louis Vannod, comme cause d'avoir fait emprisonner son père et son frère qui ont volé mon grenier les premiers jours de janvier.

Je vous donne ma parole d'honneur qu'on ne peut plus sortir dans nos quartiers sans risquer quelques scènes pareilles. Qu'on ne peut pas sortir sans arme et qu'on est dans le cas d'être appelé à défendre sa vie chaque jour.

Dès que vous, Petit Conseil, fûtes nommés, je renvoyai ma sauvegarde, connaissant vos prétentions, croyant qu'on respecterait votre autorité et que cette longue anarchie allait enfin cesser ; mais, Citoyens sénateurs, si je devais avoir le malheur d'être insulté de nouveau, je crois que vous ne pourriez pas me blâmer vous-mêmes de prendre pour ma sûreté toutes les précautions que je croirai nécessaires et si quelqu'un me jette encore une fois une pierre, je crois aussi devoir vous avertir d'avance que je répondrai par un coup de pistolet, n'ayant aucune vocation de me laisser insulter ou lapider dans ce pays, où quoique citoyen Bernois, je dois pouvoir vivre sous la protection des lois. Mais je suis persuadé que vous allez me rendre toute la justice que je réclame et que c'est même vous rendre service que de vous informer des faits relatifs à la sûreté publique pour que vous puissiez prendre les mesures nécessaires pour faire rétablir l'ordre et la tranquillité dans ce coin de pays.

[...] J'oubliais de dire dans ma plainte que ces charretiers n'avaient pas l'air pris de vin[32].

Voyant que sa situation ne s'améliore guère et ayant constaté que les élections vaudoises d'avril 1803 n'ont favorisé aucun représentant de son parti, Antoine-Charles songe à quitter le canton, pour ne plus vivre sous la coupe de ses « ennemis personnels ». Il cherche donc à obtenir une occupation à Berne. Contre l'avis de son père, il souhaiterait s'occuper d'un bailliage :

Je réponds à l'autre grand article de votre lettre, qui contient toutes les raisons pourquoi vous trouvez qu'un bailliage ne me convient pas — et je vous dirai que pour toute autre personne à ma place, vous auriez parfaitement raison, mais pensez que Potterat[33] est mon juge de paix — c'est tout vous dire — et quand on se trouve dans deux mauvaises positions tout à la fois, il faut penser à se tirer au moins d'une quand on le peut avec honneur. Car je ne quitterai pas Orny sans avoir auparavant quelque autre occupation honnête et honorable, et je l'aurai trouvée là. Quant à toutes les autres considérations, elles ne sont rien quand on va se trouver sous la férule de son ennemi le plus acharné, le plus féroce [...][34].

32 ACV, P Château de La Sarraz/D 4 (source non datée, probablement fin avril 1803).

33 Jean-Henri Potterat, chef des Bourla-Papey en 1802, est en effet nommé juge de paix du cercle de La Sarraz en 1803. Il est le fils de l'ancien receveur de la seigneurie de Chevilly (Eugène ROCHAZ, « Un magistrat vaudois : Jean-Henri Potterat (1756-1826) », dans *RHV*, 1925, p. 310-315, 331-338). C'est également lui qui a poussé les habitants de Chevilly à racheter les droits féodaux des de Gingins, une quinzaine d'années auparavant. Pour les de Gingins, Potterat incarne tous les méfaits de la révolution ; ils le considèrent comme un ennemi de la famille. Pourtant, lors de l'insurrection des Bourla-Papey, Potterat semble avoir plutôt joué un rôle de modérateur, il a même essayé de préserver la demeure d'Orny du pillage (voir ANTILLE, *Les de Gingins face à la révolution vaudoise*, p. 72-77).

34 ACV, PP 111/63, lettre du 11 juillet 1803.

Wolfgang-Charles encourage également son fils à partir :

> Tu sais qu'il y a longtemps que je t'y [Orny] vois avec peine, je te dirais plus, je n'ouvre jamais tes lettres qu'avec une espèce d'émotion dans la crainte qu'il ne te soit arrivé quelque chose de fâcheux. [...] Arrange donc tes affaires à pouvoir quitter chez toi le plus tôt possible [...][35].
>
> C'est le moment de te décider si tu veux être Bernois, ou rester un Vaudois, vexé, tourmenté, toujours prêt à être incendié ou lapidé, si tu veux vivre sous la verge de P[otterat] et consorts ? Je n'ajoute rien à ce peu de réflexions[36].

Finalement, devant la difficulté de trouver un poste convenable[37], et malgré tout très attaché à sa campagne vaudoise, Antoine-Charles se résout à demeurer à Orny. A partir de 1804, ses relations avec les villageois commencent à se détendre, même s'il signale encore quelques exactions jusqu'en 1809[38].

Les de Gingins n'ont certes pas été les seuls à souffrir de l'hostilité populaire[39], leur situation semble néanmoins avoir été particulièrement difficile. La localisation de leurs terres peut en partie expliquer la hargne de leurs anciens sujets : le district de Cossonay, et tout particulièrement la commune d'Orny, subit de très lourdes charges féodales[40]. D'autre part, les actions contre-révolutionnaires d'Antoine-Charles, ses fréquents allers-retours pour rendre visite à ses parents bernois et ses relations avec la famille Pillichody n'ont pas dû contribuer à sa popularité auprès de la population.

CONCLUSION

Les extraits ci-dessus montrent que la correspondance entre Wolfgang-Charles et son fils peut fournir des renseignements très riches, détaillés et originaux sur leur vie pendant la révolution vaudoise, et plus généralement sur l'attitude de la classe aristocratique à la fin de l'Ancien Régime. Son apport dépasse bien sûr le cadre temporel et les thèmes spécifiques que nous avons choisi d'étudier. Ces lettres constituent une source documentaire importante pour l'écriture d'une biographie ; il pourrait également être intéressant d'adopter une approche psychologique des relations entre le père et le fils. Antoine-Charles, de santé fragile, mort jeune et sans enfant, forcé de vivre sous des autorités méprisées, laisse une impression d'échec et de soumission par rapport à un père admiré. Pour qui s'intéresse à l'histoire de l'éducation, les premières lettres de la correspondance pourraient également se révéler instructives.

---

35 ACV, PP 111/286, lettre du 1er août 1803.

36 *Ibid.*, lettre du 20 septembre 1803.

37 Antoine-Charles deviendra néanmoins bailli, mais bien plus tard, après la Restauration, à Cerlier en 1821.

38 ACV, P Château de La Sarraz/C 577 (lettre du juge de paix du cercle de La Sarraz au citoyen de Gingins d'Orny, datée du 28 mai 1804) et PP 111/834.

39 D'autres exemples sont mentionnés dans ANTILLE, *Les de Gingins face à la révolution vaudoise*, p. 52-53. Remarquons que certains seigneurs, appréciés de leurs sujets et peut-être plus ouverts aux changements que les de Gingins, ont su maintenir d'excellentes relations avec leurs concitoyens après la révolution.

40 Georges-André CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne, 1949 (BHV 9), p. 211.

Parce qu'elle apporte une vision subjective et vivante, toute correspondance peut constituer une source privilégiée pour l'histoire économique et sociale, l'histoire de l'agriculture, de la médecine, des mentalités, de la vie privée, du quotidien, etc. L'histoire politique et événementielle peut également s'enrichir de l'utilisation de ce type de source. Dans le cas des de Gingins, par exemple, leurs lettres permettent de connaître leurs réactions et leurs opinions par rapport à certains événements ou personnages importants (Napoléon, Frédéric-César Laharpe, Henri Monod, etc.), et donc d'enrichir nos interprétations, en fournissant une vision contemporaine et subjective. L'arrestation de Charles-Albert de Mestral en 1804[41] trouve par exemple un large écho dans les écrits des de Gingins, de même que la parution en 1805 des *Mémoires* d'Henri Monod : offusqués par tant de « mensonges », les de Gingins élaborent ensemble des projets de réponses, essaient de faire entendre leur vision et leurs arguments, ...

Relevons pour finir un autre grand intérêt et avantage de la correspondance de la famille de Gingins : celle-ci a laissé une quantité considérable d'autres sources (mémoires politiques, archives comptables et domaniales, etc.)[42]. La variété et l'accessibilité de ces documents permettent au chercheur de compléter, de nuancer et de contrôler relativement facilement certaines informations. Ne disposant que de la correspondance privée, on aurait en effet de la peine à relativiser et à remettre en contexte certains éléments : quand on est immergé dans la prose et dans l'intimité d'une famille, le risque est grand de se laisser convaincre...

41 Sur ordre du Petit Conseil vaudois, Charles-Albert de Mestral de Saint-Saphorin est arrêté pour avoir protesté contre la loi du 31 mai 1804 sur l'abolition des droits féodaux. Voir Élisabeth KASTL, « La famille de Mestral vers 1803 : l'arrestation de Charles-Albert de Saint-Saphorin », dans *Vaud sous l'Acte de Médiation*, p. 73-78.

42 Ces documents sont consultables aux ACV dans les fonds P Château de La Sarraz et PP 111.